

Fiche 4 : Diminuer le risque alcool en accompagnant chaque personne – Les acteurs impliqués sont au cœur d'un réseau de partenaires à l'échelle du territoire

L'acteur de premier recours n'est pas isolé mais s'inscrit dans un **réseau partenarial** au sein **duquel chaque acteur, à partir de ses compétences spécifiques, contribue à la santé au travers d'une approche médico-psycho-sociale décloisonnée**. C'est parmi ces intervenants que le patient peut choisir son référent privilégié et ainsi s'autonomiser en s'appropriant ses choix propres et son engagement dans le changement.

Les professionnels intervenant en premier recours peuvent solliciter d'autres acteurs et structures en cas de situation difficile et/ou complexe ainsi que de besoins spécifiques le justifiant et ne relevant pas de ses compétences ou du premier recours. Il s'agit de soutien et de conseil, parfois d'orientation vers des acteurs plus qualifiés et/ou apportant une offre complémentaire d'accompagnement.

En œuvrant à un **adressage adapté aux besoins** spécifiques identifiés, chacun des partenaires du territoire contribue aux **passerelles et articulations entre le premier recours et le secteur spécialisé ainsi qu'avec tout autre acteur**, y compris non sanitaire (par exemple, des secteurs de l'emploi, du sport, de la culture ou de la vie associative), contribuant aussi à l'accompagnement des usagers.

Missions de premier recours



Soutien et/ou relais partenarial par d'autres acteurs



Missions recommandées en premier recours avec relais possible



Ressources patients

- Santé Publique France

Ressources professionnelles

- Fiches HAS / Outils de la RdRD
- Réseau de partenaires